

Réviser

Le vocabulaire

Un stupéfiant est un produit psychoactif : **substance qui lorsqu'elle est consommée agit sur notre système nerveux central et vient modifier la perception, les humeurs, les sensations, l'état de conscience et la motricité des individus.**



Les essentiels à retenir

Les effets :

- Altération de la mémoire
- Mauvaise coordination des mouvements
- Altération des mouvements
- Euphorie
- Mauvaise perception de l'espace
- Augmentation du temps de réaction



Le dépistage des drogues au volant : par les **urines ou la salive**

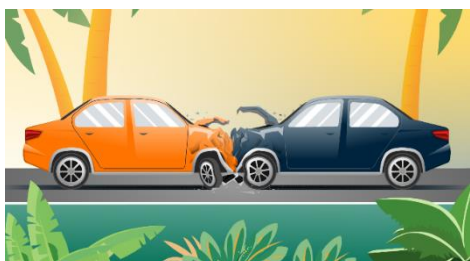
- La loi prévoit plusieurs cas différents de dépistage : le dépistage peut être obligatoire ou facultatif.
- Le dépistage est obligatoire en cas d'accident mortel ou corporel.
- Le dépistage est possible aussi, mais pas obligatoire, dans les cas suivants :
 - Lorsqu'il y a un accident matériel.
 - Lorsqu'une infraction au code de la route a été commise.
 - Lorsqu'il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'un conducteur a fait usage de stupéfiants.



Les sanctions : le code de la route interdit la conduite après avoir fait usage de stupéfiants. Contrairement à l'alcool, il n'existe pas de seuil en dessous duquel cet usage serait permis.

En cas de dépistage positif :

- Voiture immobilisée si personne ne peut conduire.
- Rétention immédiate du permis pour 72 h minimum.
- Vérification par prise de sang.
- Le conducteur a commis un **délit**, il risque une forte amende et de la prison.



Conduire sous l'effet du cannabis augmente par 2 le risque d'avoir un accident mortel. Consommer plusieurs substances en même temps (alcool/drogues/médicaments) **augmente encore plus le risque** d'accident. Le conducteur circule au volant de son véhicule alors qu'il est dans un état second, ce qui met en danger tous les usagers qui croiseront sa route.



Vérifier

Ai-je bien compris ?

Ex.1 Dans le texte suivant, rayer les mentions fausses :

Les drogues sont « **autorisées / interdites** » et « **compatibles / incompatibles** » avec la conduite.

Elles provoquent des « **améliorations / troubles** » du comportement.

Elles « **augmentent / diminuent** » le temps de réaction, « **faussent / améliorent** » l'estimation des distances.

Elles rendent le conducteur « **plus / moins** » prudent et peuvent provoquer des hallucinations.



S'exercer

Je m'entraîne

Ex.2 Barrer les idées reçues :

1/ Conduire sous l'emprise de stupéfiants diminue le temps de réaction.

2/ Au volant, certaines drogues sont moins dangereuses que d'autres.

3/ Fumer 1 joint équivaut à boire 1 verre d'alcool.

4/ Conduire sous l'emprise de cannabis multiplie par 2 le risque d'avoir un accident mortel.

5/ Prendre de la drogue permet de mieux se concentrer.

6/ Conduire sous l'emprise de stupéfiants modifie les comportements.

7/ Fumer régulièrement du cannabis permet de conduire en sécurité car les effets sont gérés.

8/ Il vaut mieux fumer un joint que boire de l'alcool avant de conduire.

9/ Pour rentrer après une soirée, il vaut mieux laisser le volant à celui qui a le moins fumé.

Ex.3 Compléter le texte suivant à l'aide de mots dans les étiquettes :

Contrôles routiers :

Un est obligatoire en cas d'accident mortel ou corporel.

Un dépistage est possible en cas d'accident, d'infraction ou de simple

Il peut être effectué par test..... ou

En cas de dépistage positif :

- voiture si aucun passager ne peut conduire.

- immédiate du permis pour 72h ou plus.

- vérification par prise de.....

- Si le conducteur a commis un, il risque une forte et de la

dépistage

sang

rétention

amende

délit

soupçon

salivaire

immobilisée

urinaire

prison

matériel



S'évaluer

Je teste mes connaissances :)



Question 1 : En cas d'accident corporel sous l'emprise de stupéfiants, l'assureur :

Indemnise les victimes :

OUI.....A ☐ NON.....B ☐

Peut se retourner contre le conducteur responsable :

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 2 : Le dépistage de stupéfiants peut être effectué :

Lors d'un contrôle routier :

OUI.....A ☐ NON.....B ☐

En cas d'accident matériel :

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 3 : Conduire sous l'emprise de stupéfiants est un délit :

OUI.....A ☐

NON.....B ☐



Question 4 : La consommation de stupéfiants :

Augmente les risques d'accident :

OUI.....A ☐ NON.....B ☐

Diminue le temps de réaction :

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 5 : Associer stupéfiants et alcool n'augmente pas les risques :

OUI.....A ☐

NON.....B ☐



Question 6 : Le dépistage de stupéfiants peut se faire par la salive :

OUI.....A ☐

NON.....B ☐

Réponses Exercice 1 : Les drogues sont « ~~autorisées~~ / interdites » et « ~~compatibles~~ / incompatibles » avec la conduite. Elles provoquent des « ~~améliorations~~ / troubles » du comportement. Elles « augmentent / ~~diminuent~~ » le temps de réaction, « faussent / ~~améliorent~~ » l'estimation des distances. Elles rendent le conducteur « ~~plus~~ / moins » prudent et peuvent provoquer des hallucinations. - Exercice 2 : Les idées reçues sont les phrases : 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9 - Exercice 3 : Contrôles routiers : Un DÉPISTAGE est obligatoire en cas d'accident mortel ou corporel. Un dépistage est possible en cas d'accident MATÉRIEL ou d'infraction ou de simple SOUPÇON. Il peut être effectué par test SALIVAIRE ou URINAIRE // En cas de dépistage positif : voiture IMMOBILISÉE si aucun passager ne peut conduire ; RÉTENTION immédiate du permis pour 72h ou plus ; vérification par prise de SANG; Si le conducteur a commis un DÉLIT, il risque une forte AMENDE et de la PRISON. - S'évaluer – je teste mes connaissances : Q1 :AC / Q2 :AC / Q3 :A / Q4 :AD / Q5 :B / Q6 :A